



## Délibération n°30/01/2025-7

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Tarifs des cours publics et des ateliers découverte/stage 2025-2026**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini*

#### **Cours publics**

Organisés par cycles de 3 années, les ateliers de pratiques artistiques à l'année sont répartis sur 32 semaines, de fin septembre à fin juin, hors vacances scolaires.

Les cours publics seront composés, de nombreux ateliers (21 en 2024-2025) et de cours d'histoire de l'art (dessin, peinture, BD, modèle vivant, céramique, photo, art thérapie...).

Les tarifs des cours publics n'ayant pas été réévalués depuis 2 ans, il a été proposé une augmentation de 5€ annuels pour les ateliers enfants/ados et les cours d'histoire de l'art, de 10€ pour les ateliers de 2 heures, de 15€ pour les ateliers de 3 heures.

La grille tarifaire et les modalités de remboursement des cours publics sont les suivantes, pour l'année scolaire 2025/2026 :

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



Ateliers	Tarifs
Enfants / Ados Atelier hebdomadaire de 2 heures Tarif plein Personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé	170€ 113€
Adultes Atelier hebdomadaire de 2 heures Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	340€ 280€
Adultes Atelier hebdomadaire de 2 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	395€ 335€
Adultes Atelier hebdomadaire de 3 heures Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	510€ 450€
Adultes Atelier hebdomadaire de 3 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	590€ 505€
Cours d'histoire de l'art (8 cours / an)	85€



Etudiants de l'école Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs	Gratuit, sous réserve des places disponibles (priorité aux élèves payants)
Conférences Cycle trimestriel de 5 conférences	25€
1 conférence	7€

Tout paiement est définitif.

Cependant, des remboursements exceptionnels peuvent être accordés dans les cas suivants :

- Maladie de l'inscrit (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Exclusion d'un élève
- Annulation des cours suite à une crise sanitaire
- Déplacement professionnel de longue durée (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)

Les remboursements seront effectués au prorata du nombre de cours manqués ou annulés.

### Ateliers découverte et stages

Les ateliers découverte permettront au public de tester les différentes disciplines artistiques avant de s'inscrire à l'année. Des stages seront également mis en place durant les vacances scolaires.

Un forfait matériel et matières premières est instauré.

La grille tarifaire des ateliers découverte et des stages à compter de mars 2025 et pour 2025/2026 est la suivante :

Public	Tarif horaire
Enfants/adolescents	10€
+ de 16 ans et adultes	15€
Forfait matériel et matières premières Tout public	10€ / stage

Tout paiement est définitif et non remboursable, sauf dans le cas d'une annulation du fait de l'établissement.



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la grille tarifaire des cours publics annuels et cours d'histoire de l'art présentée ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026
- APPROUVE la grille tarifaire des ateliers découverte et stages à compter de mars 2025 et pour 2025/2026 présentée ci-dessus
- AUTORISE les remboursements exceptionnels selon les modalités ci-dessus.

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**